

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT ET DE RÉFECTION DE TERRAINS
– PARCS NOTRE-DAME-DE-FOY ET SAINTE-GENEVIÈVE

SECTION I

RÉAMÉNAGEMENT DU TENNIS NOTRE-DAME-DE-FOY

1. Les travaux relatifs au tennis Notre-Dame-de-Foy consistent au réaménagement du terrain de tennis comprenant la surface de jeux, les abords du terrain, le mobilier, les équipements sportifs ainsi que certains travaux relatifs à la réfection de l'alimentation électrique.

La dépense comprend les services professionnels nécessaires au contrôle des matériaux.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

2. L'estimation du coût du projet décrit à l'article 1 est la suivante :

1° réaménagement de la surface de tennis, infrastructures, gazonnement, mobilier, équipements sportifs et électricité :	114 602 \$
2° services professionnels :	3 000 \$
3° divers et imprévus :	13 000 \$
Sous-total :	130 602 \$

SECTION III

RÉFECTION DES TERRAINS DE BASEBALL NOTRE-DAME-DE-FOY
ET SAINTE-GENEVIÈVE

3. Les travaux prévus aux terrains de baseball Notre-Dame-de-Foy et Sainte-Genève consistent en la réfection du drainage des terrains ainsi que la

mise aux normes de la surface des champs intérieurs. Ils comprennent également l'ajout de mobilier et d'équipements sportifs.

SECTION IV

ESTIMATION DU COÛT

4. L'estimation du coût des travaux décrits à l'article 3 est la suivante :

1° réfection des terrains de baseball incluant drainage, gazonnement, revêtement de surface, mobilier et équipements sportifs :	67 500 \$
2° divers et imprévus :	7 500 \$
Sous-total :	75 000 \$
TOTAL :	205 602 \$

Annexe préparée le 29 janvier 2009 par :

Daniel Petitclerc
Service de la gestion des immeubles